

L'éducation prioritaire

Contexte:

- Enquête PISA 2012 publiée par l'OCDE : en France les inégalités se creusent
- Etude INSEE publiée en septembre 2014 dans INSEE Première : montre que le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} est plus fréquent dans les territoires défavorisés.
- Reproduction et aggravation des inégalités
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 a défini l'objectif de réduire à moins de 10% les écarts de maîtrise des compétences de base en fin CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres.
- La circulaire de rentrée 2014 : a comme objectif de réduire les inégalités avec notamment la refondation de l'éducation prioritaire.

Repères historiques :

- les origines :

La massification de l'enseignement par la prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans (1959) et par la création du collège unique (1975) visait l'élévation du niveau de formation des nouvelles générations. Elle avait également pour objectif la réduction des inégalités des destins scolaires. Chacun devait avoir accès à l'école et au même savoir. Mais cette démocratisation quantitative, pour reprendre les mots de Antoine Prost, a déçu. De nombreux travaux en sociologie ont montré que l'origine sociale avait un poids important dans la réussite scolaire. Bourdieu et Passeron dans les années 60, avec leur oeuvre les Héritiers, ont notamment montré que l'École n'avait pas développée une pédagogie de masse, et qu'elle fonctionnait encore avec des normes et une culture élitiste dans le but d'une reproduction sociale. Les enfants de milieu populaire portaient ainsi un handicap socio-culturel. Ainsi, les plus favorisés socialement étaient ceux qui réussissaient car ils héritaient d'une culture proche de celle de l'école.

Par là les études ont démontré l'importance de l'environnement social et économique de la famille et par là celui du niveau d'instruction des parents, sur la réussite scolaire.

Les recherches ont également montré comment inégalités sociales et disparités spatiales se conjuguent et se renforcent. De fait, elles conduisent à la concentration d'élèves ayant de grandes difficultés scolaires au sein de certaines zones.

Pour que l'école ne soit plus indifférente aux différences (Bourdieu, 1966), il fallait privilégier une démocratisation qualitative avec comme objectif de rendre les destins scolaires moins dépendant de l'origine social. Mais pour permettre l'égalité des chances, il fallait mettre tous les enfants sur une même ligne de départ et donc créer des systèmes de compensations. En 1981 fut donc créé l'éducation prioritaire.

En bref, origine due à un triple constats :

- La démocratisation quantitative de l'école (Antoine Prost) ou massification visant l'augmentation de la population scolaire (Lois 1959 ; 1975) avec deux objectifs : élévation du niveau de formation et réduction des inégalités des destins scolaires. Démocratisation a déçu.

Exemple : Les Héritiers Bourdieu et Passeron

- Importance de l'origine sociale, du milieu familial et social dont le niveau d'instruction des parents, dans la réussite
- Inégalités sociales et disparités spatiales se conjuguent et se renforcent : concentration des élèves en difficultés dans certaines zones.

- Chronologie:

1981 : création des Zones d'Education Prioritaire par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale. La circulaire de juillet 1981 précise vouloir : « **corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. La politique du Gouvernement consiste en effet à subordonner l'augmentation des moyens à leur rendement escompté en termes de démocratisation de la formation scolaire.** ».

Ainsi, cela n'est pas seulement de « donner plus à ceux qui ont le moins » mais de renforcer les dispositifs, les pratiques les plus à même de démocratiser la formation scolaire.

1982 : Trois circulaires successives précisent la notion d'**approche globale avec les partenaires** pour la détermination des zones à prendre en compte. Elles proposent des indicateurs et insistent sur la **notion de projet** qui doit être à la base de l'action éducative en ZEP.

Les circulaires se sont succédées ce qui témoigne bien de la difficulté de l'institution à réduire les inégalités sociales. L'éducation prioritaire est en **construction précaire en constante régulation**.

1990 : **première relance de l'éducation prioritaire** qui insiste sur la **réussite scolaire**. Avant échec scolaire maintenant par réussite scolaire prise de conscience que c'est bien dans l'École que l'Education prioritaire doit produire des effets.

« **L'objectif premier de cette politique est d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés** ».

Cette relance liera le sort de l'éducation prioritaire à celui de la **politique de la ville**. L'accent est mis sur l'importance des partenariats et sur la convergence et la complémentarité des politiques interministérielles. Il s'agit de compenser les manques des élèves en agissant dans tous les domaines simultanément.

Mais certains sociologues ont craint comme risque de perdre de vue la réussite scolaire de tous au profit d'une gestion sociale des inégalités scolaires et de leurs conséquences.

1997 : Parution du rapport de l'inspection générale, « Les Déterminants de la réussite scolaire en ZEP », coécrit par Catherine Moisan (IGEN) et Jacky Simon (IGAENR). En étudiant une cinquantaine de ZEP, il a permis de discerner les facteurs concourant à la réussite des ZEP les plus efficaces :

- la scolarisation précoce en maternelle ;
- le recentrage sur les activités de base (dire, lire, écrire) ;
- l'ouverture de l'école vers le quartier, la taille et la structure de la ZEP ;
- la qualité du partenariat ;
- les relations inter-degrés ;
- le pilotage local par duo responsable-coordonnateur ;
- la stabilité des enseignants.

Le constat que des ZEP, à situation sociale équivalente, n'obtiennent pas les mêmes résultats scolaires aux évaluations interroge fortement la nature des projets menés plus ou moins centrés sur les apprentissages.

1997 : seconde relance de l'éducation prioritaire. la **priorité donnée aux apprentissages des élèves** est confortée. Cette relance s'accompagne d'une révision de la carte des zones d'éducation prioritaire et de la création des réseaux d'éducation prioritaire (REP).

1999 : circulaires qui précise les conditions d'élaboration et d'accompagnement des contrats de réussite des réseaux d'éducation prioritaire.

2003 : La circulaire « Des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer des contrats de réussite scolaire » réaffirme le nécessaire centrage sur les apprentissages scolaires, en particulier la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture. Elle insiste sur l'importance de la continuité des apprentissages (école, collège, lycée), la conduite des élèves vers une orientation positive.

Le **second rapport marquant des inspections générales, mené par Anne Armand et Béatrice Gille en 2006**, approfondira encore la question des pratiques pédagogiques, du lien entre celles-ci et la réussite des élèves. Ces analyses vont permettre de dépasser les théories de handicap socio-culturel qui n'interrogent pas réellement le système éducatif, pour **s'intéresser davantage aux interactions entre un certain public scolaire et les pratiques pédagogiques** habituellement mises en œuvre.

2006 troisième relance qui s'appuie sur le rapport cité ci-dessus :

La circulaire du 30 mars 2006, « **Principe et modalités de la politique de l'éducation prioritaire** », présente un nouveau plan de relance de l'éducation prioritaire en distinguant

plusieurs niveaux d'action. RAR piloté au niveau national et les ZEP et REP qui deviennent des RRS pilotés au plan académique.

2011: Le programme ECLAIR (Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) étend le programme CLAIR en le faisant évoluer. Il intègre le premier degré, la quasi totalité des RAR disparaissent ainsi. Création du préfet des études (prof ou CPE) qui va piloter la cohérence pédagogique.

Les missions du préfet des études : renforcer les liens entre l'éducatif et le pédagogique, avec le premier degré et les parents.

2014 : refondation de l'éducation prioritaire

Années	Dénominations	Écoles	Collèges
1982 - 1983	Zones prioritaires	3730	503
1990 - 1991	Zones d'éducation prioritaire	5503	796
1999 - 2000	Zones d'éducation prioritaire et réseaux d'éducation prioritaire	7329	1053
2008 - 2009	Réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire	6969	1105
Rentrée 2012	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	6770	1099

LES PRINCIPES, ORIENTATIONS DE LA REFONDATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Priorité au primaire - Formation des enseignants dans les ESPE - Nouveaux rythmes scolaires (intégration du périscolaire dans l'école) - Stratégie numérique - lutte contre le décrochage - rénover les programmes -modernisation des métiers

Les nouvelles orientations sont exposées dans la [circulaire du 4 mai 2014](#) et reposent sur trois principes :

- une **refondation pédagogique** :

Entrée pédagogique au coeur de la classe et réfléchi en équipe. Des pratiques pédagogiques adaptées avec le numérique notamment qui permet des différenciations pédagogiques.

Une **approche systémique**, inscrite dans la continuité des parcours, est donc essentielle.

Deux politiques :

- **pondération horaire** (que en REP+) : (9 jours pour le primaire et 1.5 heures/semaine pour le second degré) pour plus de concertation avec les PE, PLC ...

Certaines limites : main mise par les chefs d'établissements pour organiser des réunions, les enseignants peuvent sentir cette injonction comme une déqualification.

- **explicitation l'enseignement** : les objectifs du travail fait avec les élèves (cf. Inégalités d'apprentissage) et enseigner explicitement aux élèves les procédures efficaces pour apprendre.

Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements.

« Ce qui pénalise l'enfant de milieu populaire c'est la difficulté à expliciter l'implicite de la classe, la méconnaissance des stratégies nécessaires pour comprendre et l'insuffisance du développement du lexique nécessaire à l'école. Ces trois aspects sont très sensibles aux efforts des enseignants » Sylvie Cèbe

- Le **travail en équipe**, la **réflexion** et la **formation** organisés au sein des réseaux : les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir mutuellement.

Quand on parle de **réseaux** d'éducation prioritaire, on parle du réseau qui est constitué de toutes les écoles de recrutement du Collège et du lycée de secteur. Dans chaque REP il y a un **projet de réseau**. Cela veut dire : obligation des acteurs de l'établissement de se rencontrer, de définir des besoins éducatifs communs. Proposer des **actions de type réseau** (Ecole-collège donc rôle accru du conseil école-collège).

But : créer une **culture commune**, **harmoniser les regards**, **échanger sur les pratiques**, **continuité** dans le cycle unique (CM1 CM2 6ème)

Responsabilisation des acteurs et temps pour la concertation

- **Nouvelle carte des réseaux à partir de critères transparents:**

La carte de l'éducation prioritaire était injuste socialement et inéquitable territorialement.

A la rentrée 2014, la nouvelle politique de l'éducation prioritaire est préfigurée dans 102 réseaux appelés REP+ préfigurateurs. Ces REP + ont des moyens supplémentaires, des moyens sont notamment prévus pour la formation. Ils bénéficient d'une pondération des heures d'enseignement pour permettre le travail en équipe et l'indemnité annuelle des enseignants est doublée.



La nouvelle carte repose sur la conception d'une échelle de difficulté sociale. **On essaye de mieux corrélérer indicateurs sociaux et scolaires.**

Disparition des ECLAIR et RRS ; mise en place des REP et REP+ ; la carte sera révisable tous les 4 ans.

Les mesures clés: 14 mesures en tout autour de trois axes

- **des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire**

La scolarisation des enfants de moins de trois ans dans chaque réseau

Plus de maîtres que de classe dans chaque école

Un accompagnement continu jusqu'à 16H30 des élèves de 6ème

L'extension du dispositif D'col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire (6ème)

Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

—> une réforme qui vise l'**individualisation**

- **des équipes éducatives formées, stables et soutenues :**

plan de formation continue et d'accompagnement

tutorat pour les nouveaux enseignants

- **un cadre propice aux apprentissages**

Mesure 10 - Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Mesure 11 - Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Mesure 14 - Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

RÉFÉRENTIEL DES BONNES PRATIQUES POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE, CADRE, REPÈRES POUR LES ÉQUIPES

- **Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'École requiert pour assurer la maîtrise du socle commun**

Les compétences sont socialement construites. Ces modalités pédagogiques qui répondent à de besoins identifiés vont être orientés vers l'apprentissage explicite des différentes fonctions du langage.

- **Conforter une école exigeante et bienveillante :**

Par exemple la continuité école collège qui est au cœur du projet réseau, une réflexion engagée sur l'évaluation.

Beaucoup d'élèves ont intériorisé le sentiment d'échec. L'école qui **veille sur les élèves**, qui les **sécurise**, qui pose un cadre structurant.

- **Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire:**

réduire la distance famille/école : **Expliciter les implicites de l'école**

- **Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative**

Développement professionnel de chacun.

- **Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels**

Emulation, partage des bonnes pratiques. Mise en place de réseaux de formateurs. Développement du sentiment d'appartenance des enseignants à l'établissement.

- **Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux**

Conseil, école-collège avec le CE et l'inspecteur de l'EN du premier degré, un inspecteur référent de l'établissement.

En bref,

- l'entrée par les seuls moyens ne suffit pas
- le nombre d'élèves par classe, s'il est important, ne règle pas tout
- Il faut s'adapter au public et enseigner autrement:

Peut-on caractériser un élève de l'éducation prioritaire ? (sens de l'école, des apprentissages, de l'évaluation...) : problème globale de rapport à l'école des élèves et des parents, mixité sociale, fréquence de problèmes

Peut-on caractériser un établissement et son environnement, une équipe pédagogique de l'éducation prioritaire

- L'enjeu de la refondation se situe donc bien au coeur de la classe, dans l'adaptation et la différenciation pédagogique

refondation pédagogique

pilotage en réseau (responsabilisation des enseignants)

partenariat par des projet co-construits :

Importance des partenaires. Pour réussir on s'appuie sur les compétences de l'environnement. Donc levier du **projet**.

projet

réseau (continuité individualisation des parcours)

innovation expérimentation (mise en autonomie des établissements, place importante des instances)

individualisation pédagogique

pondération, formation, concertation

Continuité des parcours

Ressources :

LIMITES :

- François Dubet, les places et les chances : pour la priorité à l'égalité des places et non des chances. Or la politique d'éducation prioritaire repose sur l'égalité des chances.
- Les Inégalités scolaires, George Felouzis

« Ce sont les discriminations systémiques qui peuvent expliquer la hausse des inégalités. Par discriminations systémiques on entend les inégalités d'opportunités d'apprentissage (...) Dans les établissements ségrégués les conditions d'apprentissage sont moins bonnes. On ne donne pas les mêmes chances à tous les élèves. C'est un facteur d'inégalités très fort. » Georges Felouzis café pédagogique du 09/09/14

Problème de la **ségrégation scolaire** (alors qu'on recherche la mixité : circulaire de rentrée)

- influe sur la qualité des enseignements dispensés : rassembler les élèves faibles dans une même classe rend difficile la mise en place d'une dynamique pédagogique.
- Conditions d'apprentissage moins bonnes
- Effet Pygmalion
- Pratiques pédagogiques défavorables à la réussite :

Faire attention que les attentes des professeurs ne soient pas moindres dans un contexte fortement ségrégué : ils vont simplifier leur enseignements par exemple, vont se concentrer sur la question de la discipline au détriment des apprentissages dans le cadre d'une classe avec une majorité d'élèves en difficulté.

- Sociologie de l'école, Duru-bellat et Van Zanten :

Plus on s'élève dans la scolarité plus les inégalités sociales de réussite s'effacent devant les inégalités sociales d'orientation, de trajectoires. En fait : quête de la distinction., stratégies de distinctions. Il y a des stratégies d'acteurs, qui cherchent à utiliser le système à leur intérêt, à anticiper les débouchés. Alors cela pose la question d'une véritable démocratisation malgré l'expansion de la scolarité.

« plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus on retrouve des familles qui peuvent développer des projets ambitieux grâce à la fois à l'excellence scolaire qu'elles peuvent favoriser chez leurs enfants par le biais d'un soutien scolaire efficace et à un accès privilégié aux informations les plus pertinentes et à des formes diverses d'influence et de pression sur les enseignants et l'administration scolaire » p. 195

Or la politique d'éducation prioritaire ne semble pas réduire ces inégalités d'orientation et de trajectoires ?

- Vidéo Jean-Yves Rochex : ZEP origine, sens, enjeux, quel bilan ? (ESEN, 9 avril 2014)

1^{er} âge de l'éducation prioritaire_:

logique compensatoire avec comme limite de créer du misérabilisme et de ne pas s'interroger sur le système éducatif.

Trois modes de ciblage : territoire, population, établissement.

1981 : établissement volontaire pour être en ZEP avec des projets collectifs fait en partenariat.

1990 : relance de l'éducation prioritaire : politique de la ville.

A chaque relance de la politique d'éducation prioritaire, la carte a évolué. Il y a eu une extension de cette carte. Or plus on étend les établissements concernés, plus les moyens sont moindres. Que privilégier ?

Les moyens sont de deux ordre :

- le renforcement des personnels avec des crédits indemnitaires ce qui n'est pas sans poser problème.
- des crédits pédagogiques.

Les effets de la politique de l'éducation prioritaire :

- indicateurs de parcours : relative amélioration des parcours des élèves en ZEP. Il y a moins de redoublements, ils achèvent plus souvent le collège.
- Comparaison des carrières ZEP hors ZEP : l'écart ne s'est ni réduit, ni accrue notablement alors même que la situation des quartiers populaires s'est dégradée.
- performances et acquisitions :

La situation s'est dégradée depuis 20 ans, les inégalités sociales se creusent.

Il y a eu une amélioration des carrières scolaires dues à des pratiques d'orientation et de gestion des flux moins sélectives, mais une dégradation des acquis. Finir le collège mais dans quelle condition ?

Nécessite d'une refondation de la politique d'éducation prioritaire :

La question centrale selon Jean-Yves ROCHEX est celle de la **démocratisation de l'accès aux savoirs et à leur exercice critique**.

Pourquoi une refondation ?

- attention portée par les politiques sur les innovations avec des projets, l'**attractivité**, en bref sur l'extraordinaire et non sur la question centrale des pratiques d'enseignement, d'apprentissages au coeur de la classe.
- logique d'**externalisation en marge et en dehors de la classe** (aide aux devoirs, accompagnement après 16H30) souvent confié à des personnels précaires, peu qualifiés. Pose la question de la division du travail éducatif.

- **Focalisation sur les fondamentaux** (lire, écrire, compter) : conception étroite des fondamentaux. Entraînement des élèves en ZEP sur des tâches peu pertinentes et peu productives intellectuellement. On les entraîne avec des activités de bas niveau cognitif : repérer une information explicite dans un texte.

En bref, il s'agit de mettre en place une **action pérenne**, **d'outiller** les professionnels et responsables (ce qui est fait avec le référentiel) et de **financer**.

QUESTIONNEMENTS

Ne faudrait-il pas développer une école inclusive qui tend à des changements structurels pour répondre à la diversité au lieu de pratiquer la différenciation qui exclut plus qu'autre chose ?
N'est-ce pas vers cela que doit tendre l'éducation prioritaire ?

Ne vaudrait-il pas mieux supprimer la politique d'éducation prioritaire pour créer une Ecole commune à tous mais inclusive ?